

Question écrite N° 3707

Usage du téléphone portable dans les écoles jurassiennes : entre harmonie et contrainte

Christophe Schaffter (CS-POP)

A la rentrée scolaire d'août 2020, on lisait dans la presse que le téléphone portable dans les écoles jurassiennes était soumis à un nouveau règlement, avec comme objectif d'établir une équité entre les élèves qui, jusqu'à présent, n'étaient pas tous logés à la même enseigne.

Or, dans le secondaire II en particulier, le téléphone portable s'est imposé comme un membre à part entière du corps humain des jeunes étudiant-es.

A chaque pause, chaque seconde de battement, chaque respiration un peu trop longue, le réflexe est immédiat : sortie du téléphone, consultation fébrile, coup d'œil rapide et répété à l'écran, jusqu'à la prochaine sonnerie.

Résultat : le corridor de l'école, la salle de classe ou encore la cour de récréation ressemblent à un groupe d'individus plongés dans un silence quasi religieux, chacun absorbé dans son petit monde numérique. Et lorsqu'ils doivent passer d'une salle à l'autre, c'est encore le nez dans l'écran.

L'école doit rester un lieu de socialisation. Elle devient parfois un temple de l'isolement collectif. À quoi bon parler à son voisin quand on peut converser avec un inconnu-ami situé à 10'000 kilomètres, mais qui, lui, a eu la décence de nous envoyer un streak Snapchat!

Face à cette situation tragi-comique, il est temps de prendre position. Il ne s'agit pas de priver nos jeunes de leur précieux appareil, mais de leur rappeler qu'un être humain peut survivre cinq minutes sans consulter son écran et qu'un regard échangé vaut parfois plus qu'un like.

Il nous semble hautement adéquat, dans un premier temps, de faire le point sur les règlements et pratiques mises en place par degré dans les écoles jurassiennes, dès le primaire, pour, dans un deuxième temps, harmoniser ces pratiques et imposer, sauf cas particulier, une utilisation limitée, voire l'abandon pur et simple du téléphone portable dans les écoles jurassiennes.

Le Gouvernement est invité à répondre aux guestions suivantes :

- 1. Du primaire au secondaire II, quelle est la position défendue par le Gouvernement quant à l'utilisation du téléphone portable en milieu scolaire, dans son principe et dans les cas particuliers ?
- 2. Entend-il harmoniser les pratiques par degré ou par école et imposer, sauf cas particulier d'une utilité pédagogique, l'abandon du téléphone portable en milieu scolaire?

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)

- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 19 février 2025